

# Les infos

Vendredi 9 Juin 2017



## GERMINAL

Nous n'en sommes pas encore à revenir au temps de Zola mais, à pas feutrés en attendant les législatives, le gouvernement prépare un vaste retour en arrière en matière sociale. Selon les bribes qui filtrent dans la presse, les injonctions du MEDEF sont reprises telles quelles en matière non seulement de plafonnement des indemnités prud'homales en cas de licenciement abusif (ce qu'on connaît bien à la SG) mais aussi d'inversion de la hiérarchie des normes. Au lieu d'un Code du Travail identique pour tous, nous risquons de nous retrouver face à des règles variant d'une entreprise à l'autre en matière de contrat de travail, motifs de licenciement, durée et conditions de travail, etc. On appelle ça la loi de la jungle.

## AU DELA DU REEL

1h sur la méditation et la psychologie positive, une autre sur le bonheur au travail ou la sophrologie... Les conférences « bienveillantes » pleuvent dans les services centraux, animées par des nouveaux gourous du bien-être qui se gardent bien d'aborder le vrai sujet : celui des conditions de travail. Et ce sont bien ces dernières qui se dégradent, notamment dans le réseau. Les listes des projets de fermetures d'agences et d'accueils partagés ont été présentées jusqu'en 2020. Le débat a été tendu en commission économique du CCE avec un autre gourou, spécialiste des réorganisations, Pascal Mère. Celui-ci a déclaré

qu'« il n'avait pas connaissance de situation où cela se passe très mal ». Et d'ajouter : « on verra pour trouver des solutions efficaces. Nous n'hésitons pas à valider systématiquement des renforts pour certaines DEC qui ont des difficultés et qui en font la demande. » Elle n'est pas belle la vie ?

## A BON ENTENDEUR

A peine arrivée, la nouvelle DRH va être confrontée à des enjeux importants. Citons pêle-mêle : l'évolution des évaluations (de plus en plus contestées à tous les niveaux), l'attribution discriminante (voire discriminatoire ?) des variables, une politique salariale indigne des bénéfices réalisés, etc. L'égalité professionnelle fera aussi partie de ces enjeux. Au-delà des déclarations de la DRH à ses équipes (« c'est une question de justice et d'équité »), notre expérience montre que c'est surtout une question de volonté et de travail. Les accords se sont en effet succédés, mais leur traduction en instructions ou dans la vie réelle a du mal à suivre. Ainsi l'instruction sur les congés maternités, qui date de 2008, est obsolète. Deux accords ont été signés depuis, en 2012 et 2015, et c'est ce dernier qui s'applique. Aux accords SG vient s'ajouter un nouvel accord de branche signé le 17 mars. Celui-ci stipule précisément qu'en matière salariale, « les absences liées à la maternité, l'adoption ou à la parentalité ne peuvent donner lieu à quelle que forme que ce soit de discrimination ».

## CHOISIR SES COMBATS

C'est dans ce contexte que la CFDT a décidé de coller au tribunal ... la CGT. Au motif que nous n'aurions pas respecté les nouvelles contraintes en termes de parité sur les listes des candidats, quelques élus CFDT ont demandé au juge d'annuler l'élection de 4 élus parmi nos 6 délégués aux Dunes. La CGT y a obtenu plus de 31% aux élections. Une façon de respecter le vote des salariés que nous apprécions à sa juste valeur, celle d'un combat de mauvais perdants.



CGT Société Générale

17, Cours Valmy - Paris La Défense - Tél: 01.42.14.30.68

cgt.sg@wanadoo.fr

Internet: www.cgtsocgen.fr

Intranet : Portail SG, le groupe, Espace syndical, CGT

